



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers du BTP: Génie civil et construction Parcours Gestion de travaux et encadrement de chantier (GTEC)	L3	David DUVAL *Laurence OMS	PR MCF	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:laurence.oms@univ-perp.fr">laurence.oms@univ-perp.fr</a>	Sophie DULAC Michel MANNARINI Vincent NICOL Laurence OMS	Professionnel MCF Professionnel MCF
LICENCE PRO Métiers du BTP: Génie civil et construction Parcours Gestion de travaux Méthodes et Innovations numériques (GTMIN)	L3	David DUVAL *Laurence OMS	PR MCF	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:laurence.oms@univ-perp.fr">laurence.oms@univ-perp.fr</a>	Sophie DULAC Vincent GARCIA Vincent NICOL Laurence OMS	Professionnel MCF Professionnel MCF
LICENCE PRO Métiers du BTP: Génie civil et construction Parcours 3D Travaux Études Méthodes (3D TEM)	L3	David DUVAL *Laurence OMS	PR MCF	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:laurence.oms@univ-perp.fr">laurence.oms@univ-perp.fr</a>	Sophie DULAC Vincent NICOL David COURNET Laurence OMS	Professionnel MCF Professionnel MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers du BTP : travaux publics Parcours Adjoint technique des entreprises de travaux publics et/ou bureau d'études (ATTPBE)	L3	David DUVAL *Maxime ESTABEN	MCF Professionnel	david.duval@univ-perp.fr *estaben@univ-perp.fr	David COURNET Maxime ESTABEN Eric MARCHISONE Laurence OMS Florent GIANORDOU	Professionnel MCF Professionnel MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président  
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

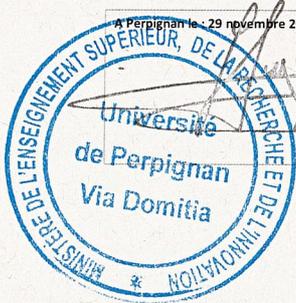
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Logistique et Transports internationaux Parcours: Management et gestion des activités de logistique internationale (MAGALI Maroc)	L3	David DUVAL *Romain PETIOT	PR MCF	david.duval@univ-perp.fr *rpetiot@univ-perp.fr	Sophie MASSON Romain PETIOT Evelyne MICOU Eric HOERNER	PR MCF Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 29 novembre 2023

Le Président  
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)		David DUVAL	PR	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a>	Laurent CAVAINAC	MCF
			*Delphine BAGNOULS	PRCE	<a href="mailto:delphine.bagnouls@univ-perp.fr">delphine.bagnouls@univ-perp.fr</a>	Marion PODESTA Christelle SANTANACH	MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président  
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Management Logistique et Transport (MLT)		David DUVAL	PR	david.duval@univ-perp.fr	Assalé ADJE	MCF
			*Romain PETIOT	MCF	rpetiot@univ-perp.fr	Guillaume CARROUET Eric CABAILLE	MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan, le 28 novembre 2023

  
 Le Président  
 Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Techniques de Commercialisation (TC) Carcassonne		David DUVAL	PR	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a>	Philippe JEANJEAN	PRAG
			*Laurent AYRAL	PRCE	<a href="mailto:laurent.ayral@univ-pep.fr">laurent.ayral@univ-pep.fr</a>	Elisabeth Eglem Laurent AYRAL Bruno SALVETAT Sabine SATGE	MCF PRCE Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Carrières Juridiques (CJ) Narbonne		David DUVAL	PR	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a>	Tiphaine Rombauts-Chabrol	MCF
			*Melanie ROGERS	PRCE	<a href="mailto:melanie.rogers@univ-perp.fr">melanie.rogers@univ-perp.fr</a>	Evelyne Abbé Nadine Pinatel	Professionnel PRAG

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président  
Yvan AUGUET






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Education notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelier universitaire de technologie » ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Génie Biologique (GB) Parcours Agronomie	David DUVAL *Lise Barthelmebs	PR PR	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:lise.barthelmebs@univ-perp.fr">lise.barthelmebs@univ-perp.fr</a>	Muriel DUVAL Lise BARTHELMEBS Pascal GARCIA Véronique IZARD	PR PR Professionnel Professionnelle
	BUT Génie Biologique (GB) Parcours Sciences de l'environnement et écotecnologies	David DUVAL *Lise Barthelmebs	PR PR	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:lise.barthelmebs@univ-perp.fr">lise.barthelmebs@univ-perp.fr</a>	Christophe RIONDET Lise BARTHELMEBS Aurélien CHABANNON Laurent MOYA	MCF PR Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan le : 29 novembre 2023

  
 Le Président  
 Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Génie industriel et maintenance (GIM)		David DUVAL	PR	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a>	Martine GRISENTI	MCF
			*François VERNAY	PR	<a href="mailto:francois.vernay@univ-perp.fr">francois.vernay@univ-perp.fr</a>	Fabrice FRUGIER Nicolas BATAILLE Eric ATIENZA	PRCE Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan, le 29 novembre 2023

Le Président  
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Génie chimique - Génie des procédés (GCGP)	David DUVAL *Jean-Michel CAZEILLES	PR PRAG	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:jean-michel.cazeilles@univ-perp.fr">jean-michel.cazeilles@univ-perp.fr</a>	Olivier CASTEL Vincent GOETZ	PRAG Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président  
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelier universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Science de données (SD) Carcassonne		David DUVAL *Thierry SPINOSA	PR PRAG	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:spinoso@univ-perp.fr">spinoso@univ-perp.fr</a>	Isabelle UFORTE Sylvie VIGUIER PLA Farida AOUADOMAR François BERGERET	PRAG MCF Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président  
Yvan AUGUET